

Naturellement, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une proposition intéressante et importante. Je n'ai reçu aucune communication du premier ministre de l'Ontario à cet égard. C'est un sujet qu'on devrait peut-être consigner à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale à Ottawa.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada permettra-t-il aux provinces de combler le vide créé par son inertie à cet égard?

**M. l'Orateur:** A l'ordre je vous prie.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La réponse, évidemment, est oui.

### LA FEMME

#### L'ÉTUDE DE LA CONDITION PAR UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Je désire poser au premier ministre une question concernant le mémoire que le comité a présenté au gouvernement sur l'égalité des droits de la femme au Canada. Il s'agit, semble-t-il, d'un document fort logique touchant les questions de l'égalité, pour les femmes, en matière de rémunération, d'accès à diverses professions, ainsi que d'égalité juridique relativement au domicile et à la propriété.

Le 10 janvier, le premier ministre a déclaré que la question avait été examinée par le cabinet, mais qu'elle serait étudiée de nouveau au retour du secrétaire d'État. Le gouvernement a-t-il eu l'occasion de se pencher sur cette question? Le premier ministre pourra-t-il nous dire dans un avenir assez rapproché si les ministériels en sont arrivés à une décision quant au vœu du comité qui préconise qu'une commission royale soit instituée pour enquêter sur la condition de la femme au Canada?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, on a pris une certaine décision à ce sujet. Moi-même ou le secrétaire d'État espérons être en mesure de faire une annonce à ce propos dans un jour ou deux.

### LA SÉCURITÉ NATIONALE

#### CALVIN MACDONALD—SA COMPARUTION DEVANT LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond Langlois (Mégantic):** Je voudrais poser une question au solliciteur général mais, en son absence, puis-je la poser au premier ministre. Elle a trait à une autre question posée par le député de Villeneuve en

[Le très hon. M. Pearson.]

mars 1966 au sujet d'un certain Calvin Macdonald qui souhaiterait comparaître devant la commission d'enquête sur la sécurité nationale. Le gouvernement lui a-t-il accordé ou lui accordera-t-il le privilège de comparaître devant cette commission, afin d'exposer son cas?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je discuterai cette affaire avec le solliciteur général dès son arrivée à la Chambre.

### QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, j'ai une importante question à poser, et elle s'adresse au ministre du Commerce. Je pourrais lui dire que j'ai lu dans les journaux dernièrement que deux hommes d'affaires américains, respectivement de Detroit et de Chicago, ont mis sur pied une entreprise de 5 millions de dollars à Montréal.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Winkler:** Voici ma question, monsieur l'Orateur. Puisque cela représente une mise de fonds américaine au montant de 5 millions de dollars faite au Canada pour ouvrir un «Bunny Club» le ministre du Commerce défèrera-t-il la question au ministre d'État pour qu'il l'étudie?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a lâché le lapin et la question est irrecevable. (*Exclamations*)

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE VIETNAM DU NORD—LA LIVRAISON DE MISSILES PAR L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il aujourd'hui répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet des livraisons d'armes effectuées par l'Union soviétique au Vietnam du Nord?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question posée hier par le député d'Oxford, il est clair, selon moi, que toutes les parties ont violé l'accord de 1954 sur le Vietnam. La présence, au Vietnam du Nord, de missiles et d'autres armes anti-aériennes modernes d'origine soviétique s'écarte autant des dispositions de cet accord que les opérations militaires menées dans ce pays, sur lesquelles on attire plus souvent l'attention.